



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

AR Prefecture

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

006-210600169-20220415-2022_09_03-DE
Reçu le 21/04/2022

Le vendredi quinze avril deux mille vingt-deux, à 17 heures 30, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 11.04.2022

Etaients présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : M. Nicolas DONADEY est représenté par M. Frédéric PASQUIER, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/04/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2022

**DELIBERATION N°09 – DELOCALISATION DE L'AGENCE POSTALE
COMMUNALE ET DEMANDE DE DOTATION DE PEREQUATION :**

Monsieur Christian GUILLAUME expose au Conseil municipal qu'il est possible de faire une demande de dotation de péréquation auprès des services concernés pour l'opération envisagée de relocalisation de la Poste dans les locaux de l'office du tourisme, situé à Beuil, 3 avenue du Comté de Beuil.

Cette délocalisation permettrait d'apporter un meilleur accueil aux usagers, un accès facilité aux handicapés et une bonne configuration de travail pour les services administratifs et postaux.

Quelques travaux d'aménagement seront toutefois nécessaires.

Cette opération est éligible à une dotation de péréquation à hauteur de 20.000 € maximale et dans la limite de 50% des montants engagés.

Plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux : 15.000 € HT

Dotation de péréquation : 7500 €

Part communale : 7 500 €

Monsieur GUILLAUME demande au Conseil Municipal :

- D'autoriser Maire à réaliser cette opération
- D'autoriser le Maire à faire la demande de dotation aux services concernés
-

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Guillaume et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à réaliser cette opération

AUTORISE le Maire à faire la demande de dotation auprès des services concernés

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

AR Prefecture

Abstentions : 0

006-210600169-20220415-2022_09_03-DE

Recu le 21/04/2022

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

Le Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, written over the official seal of the Municipality of Beuil. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE BEUIL' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '06470' at the very bottom. The center of the seal features a coat of arms with a castle tower and a sun. The signature is a cursive script that starts with a large 'M' and extends across the seal.